ASSOCIATION / DEMANDE DE DOSSIER DE SUBVENTION 2027

Ce dossier est préparé pour vous aider dans votre demande de subvention.
Rappel : une subvention n'est jamais attribuée spontanément.
Il vous appartient donc d'en faire la demande.

Nom de l'association : _____

Abrégé ou sigle : _____

Objet d'association : _____

Adresse du siège social : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Fax : _____

Courriel : _____

Site Internet : _____

Adresse de réception du courrier : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

CONTACTS – RENSEIGNEMENTS – INSCRIPTIONS

Les renseignements fournis dans ce cadre pourront être utilisés par la Commune pour la réalisation de plaquettes d'informations ainsi que pour le site internet de Saint-Barthélemy.

Nom : _____ Prénom : _____

Tél : _____ Site internet : _____

Courriel : _____

Date et numéro de déclaration en Préfecture : _____

N° de SIRET OBLIGATOIRE : _____

N° de fédération ou de licence de spectacle : _____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? Oui Non

L'association adhère-t-elle à des organismes ? Oui Non

Si oui, lesquels :
N° agrément : _____ Date agrément : _____

Date de la dernière Assemblée Générale : _____

COMPOSITION DU BUREAU EN EXERCICE

(Inscrire les noms de tous les membres du bureau - Nécessaire pour le calcul de la subvention)

Président (Nom, Prénom, adresse, email, tél.) : _____

Secrétaire (Nom, Prénom, adresse, email, tél.) : _____

Trésorier (Nom, Prénom, adresse, email, tél.) : _____

Vice-président : _____

Secrétaire adjoint : _____ Trésorier adjoint : _____

Membres : _____

MOYENS HUMAINS

(Fournir la liste des joueurs et dirigeants licenciés si l'association adhère à une fédération sportive.
Nécessaire pour le calcul de la subvention)

Encadrant(s) (Nom, Prénom, adresse, email, tél.) : _____

_____ Rémunération annuelle : _____

Nombre de licenciés (moins de 18 ans) : _____

Nombre de licenciés (plus de 18 ans) : _____

MANIFESTATIONS 2027

Joindre à la présente demande la liste de vos manifestations prévues en 2026 (Nécessaire pour le calcul de la subvention).

DOCUMENTS À FOURNIR A VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

Documents à joindre obligatoirement à la présente demande (y compris ce feuillet renseigné) :

- Vos statuts (en cas de modification ou nouvelle association)
- Un relevé d'identité bancaire
- Les derniers comptes approuvés
- Le dernier rapport d'activité

Dans tous les cas, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée :

- Le compte rendu financier de l'action financée
- Le dernier rapport annuel d'activité et les derniers comptes approuvés de votre association

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), _____ représentant légal de l'association,

☐ Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

☐ Certifie exactes les informations du présent dossier ;

☐ Reconnais avoir pris connaissance que la redistribution de subvention à une autre association est interdite, sauf en cas d'autorisation formelle de la collectivité qui a versé cette subvention (art. 15 décret-loi du 2 mai 1938) ;

☐ Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB ou un RIP obligatoirement chaque année)

Nom du titulaire du compte : _____

Banque : _____ Domiciliation : _____

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

Fait à : Le : Signature

Toute fausse déclaration est passable d'une peine d'emprisonnement et d'amende prévues aux articles R 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

Dossier à retourner dûment complété en Mairie au plus tard le Vendredi 29 Janvier 2027

Mairie de SAINT-BARTHÉLÉMY – Rue de la Mairie – 56150 SAINT-BARTHÉLEMY
E-mail : contact@saint-barthelemy56.fr – Tél : 02.97.27.10.88

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

L'objectif : attribuer une subvention suivant des critères de dynamisme de l'association.

1. Nombre de licenciés (association appartenant à une fédération) de plus de 18 ans

20 EUROS/PERSONNE

2. Nombre de licenciés (association appartenant à une fédération) de moins de 18 ans

30 EUROS/PERSONNE

3. Nombre de membres du bureau

5 EUROS/PERSONNE

4. Encadrant rémunéré par l'association

20% DU SALAIRE versé (dans la limite de 1000 euros),
soit 5000 euros versés par l'association.

5. Nombre de manifestations sur des lieux publics de la commune (Kergallic, Salle Ty Fest, Salle des sports, chapelles…) organisées par l'association. Manifestations à la journée : repas sur place, concours, bal, randonnées, marchés…

110 EUROS/ANIMATION

(*Si une manifestation était annulée, la somme allouée à celle-ci sera retirée sur l'exercice de l'année suivante).*

6. Nombre de manifestations sur les lieux publics et autres organisées par l'association. Manifestations à la demi-journée : repas à emporter (limités à 4/an) …

50 EUROS/ANIMATION

(*Si une manifestation était annulée, la somme allouée à celle-ci sera retirée sur l'exercice de l'année suivante).*

7. Pour toute nouvelle association créée sur la commune et déclarée à la Préfecture, une subvention de **200 EUROS** est attribuée par la municipalité.